

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1255 rendant exécutoire la délibération n° 482 du 5 octobre 1963 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale, portant autorisation de virements de crédits au Budget territorial de l'exercice 1963

n° 1255

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
9 octobre 1963

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1963

Date du numéro  
31 octobre 1963

### TEXTE INTÉGRAL

Est rendue immédiatement exécutoire la délibération n° 482 du 5 octobre 1963 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale portant autorisation de virements de crédits au Budget territorial de l'exercice 1968.